



La Principale

Mazamet, le 21/01/19

Secrétariat de Direction

La Principale Mme Bouvier

à Mme, M

Dossier suivi par :
Mr Laffly

Téléphone :
05 63 97 54 60
Fax :
05 63 97 54 71
Mél.
0810126x@ac-toulouse.fr

Rue Lapeyrouse BP 520

81204 Mazamet Cedex

Objet : Inscription section sportive football.

Madame, Monsieur,

Vous avez souhaité inscrire votre enfant dans la **section sportive football** de notre établissement.

Nous vous faisons parvenir ci-joint le dossier d'inscription comprenant

- une fiche d'engagement de l'élève et de son représentant légal
- une fiche d'inscription et d'évaluation

Ce dossier est à retourner au collège Jean-Louis Etienne de MAZAMET complété et accompagné des bulletins du 1^{er} et 2^{ème} trimestre 2018/2019

au plus tard pour **le 03 Mai 2019**

Après un examen du dossier scolaire, vous serez invité sur convocation à vous présenter aux **tests sportifs qui se dérouleront**

Le Jeudi 16 Mai de 16h à 18h au stade de Lapeyrouse

L'admission définitive sera prononcée après étude de l'ensemble du dossier scolaire (bulletins des trois trimestres) et de l'évaluation aux tests sportifs. Si elle est effective, nous vous ferons parvenir le dossier médical à rendre en septembre.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments dévoués.

La Principale
Nathalie Bouvier

PJ : dossier

ENGAGEMENT de l'ÉLÈVE

LES ETUDES ET LA SECTION FOOT AU COLLEGE JEAN-LOUIS ETIENNE

La construction et le développement de l'individu dépendent d'un équilibre permanent entre activité intellectuelle et activité physique, entre activité individuelle et activité collective.

C'est dans cette perspective que le Collège Jean-Louis ETIENNE en partenariat l'Education Nationale, la fédération française de football et un club local, propose l'activité football au Collège.

Cette section promotionnelle vise le perfectionnement et/ou l'approfondissement du foot selon les capacités de chaque jeune et permet l'accès à un second cycle en lycée « option foot ». Une classe sportive football ne doit être en aucun cas assimilée à un centre d'entraînement de football à vocation professionnelle.

- **Inscrit dans la section football, vous avez le double objectif de mener ensemble des études sérieuses et une pratique sportive exigeante. Vous venez au collège pour y faire des études et en accepter le règlement intérieur.**
- **Vous devez témoigner d'une réelle volonté** de vous affirmer à la fois dans les études et le sport. Vous devez être convaincu que la réussite dans un domaine est étroitement liée à votre réussite dans l'autre.
- **Respectez les règles de fonctionnement de la collectivité. Être membre d'une section sportive n'induit aucun droit et aucun traitement préférentiel.** Cela suppose le respect des horaires et de l'organisation qui régit la vie du collège.
- **L'entrée en classe sportive veut dire que vous avez choisi une option.** Elle donne lieu à une évaluation notée sur le bulletin trimestriel. Vous ne pouvez pas l'abandonner en cours d'année ! **De plus, cette option demeure difficilement compatible avec d'autres options (latin, cham, occitan...)** pour des raisons de gestion du temps de travail et de fatigue.
- L'entrée en section sportive est effective quand l'élève a réussi les tests médicaux obligatoires :
 - **un électrocardiogramme** la première année d'admission puis **tous les 2 ans.**
 - **le certificat médical spécifique** aux sections sportives une fois par an, **à fournir en septembre.**
- **La participation aux compétitions UNSS certains mercredi est obligatoire (championnat de football, futsal et cross)** pour un élève inscrit en section sportive. Il doit donc se licencier à l'association sportive du collège. **Il y jouera en compagnie d'autres élèves non optionnaires licenciés eux aussi à l'UNSS.**

Le collège met tout en œuvre pour concilier étude et sport au travers d'un emploi du temps aménagé et non allégé. C'est pourquoi vous vous devez d'avoir un comportement irréprochable à l'intérieur comme à l'extérieur du collège.

EXTRAIT de la CHARTE des SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES du 13 Juin 2002

Article 1 : Elle est partie intégrante du projet de l'établissement au même titre que les autres secteurs (arts, enseignement européen...).

Article 2 : Elle offre à des élèves motivés un complément de pratique sportive approfondie, en liaison avec les organes fédéraux.

Article 3 : La section sportive permet :

De motiver les élèves en leur donnant l'occasion de progresser et d'être valorisés dans le sport qu'ils affectionnent.

De développer le goût de l'effort et de mesurer les conséquences d'un travail suivi et régulier.

D'acquérir une culture d'équipe et de vivre dans le cadre d'une solidarité collective.

De les aider à évoluer dans une bonne hygiène sportive et de vie quotidienne et d'adopter des comportements de sécurité pour eux mêmes et pour les autres.

Article 6 : La responsabilité de la section sportive scolaire est confiée à un enseignant d'E.P.S. de l'établissement.

Article 7 : La section sportive participe aux activités de l'association sportive et aux rencontres sportives organisées dans le cadre de l'UNSS.

✂.....

ENGAGEMENT de l'ELEVE

SECTION SPORTIVE FOOTBALL

NOM

PRENOM

CLASSE

LU et ACCEPTE.....

DATE

SIGNATURE du RESPONSABLE LEGAL

SIGNATURE de l'ELEVE

**CLASSES A HORAIRES AMENAGES FOOTBALL 6^{ème}, 5^{ème}
CLASSES SECTION SPORTIVE FOOTBALL 4^{ème}, 3^{ème}**

FICHE d'INSCRIPTION

NOM et PRENOM du responsable légal :

NOM et PRENOM de l'élève :

Date de Naissance :

Lieu:

Adresse :

Code Postal :

Ville:

Téléphone :

Adresse Mail :

ETABLISSEMENT SCOLAIRE d'ORIGINE :

CLASSE FREQUENTEE :

CLASSE ENVISAGEE :

CLUB (si l'élève est licencié en fédéral) :

NIVEAU :

NOMBRE et JOURS d'ENTRAINEMENTS par SEMAINE :

POSTE dans l'EQUIPE :

NOM et TELEPHONE du RESPONSABLE EQUIPE :

FICHE d'EVALUATION

APPRECIATIONS sur le COMPORTEMENT et le TRAVAIL de l'ELEVE (Professeur des Ecoles.....

Professeur Principal)

APPRECIATIONS sur le COMPORTEMENT et les QUALITES SPORTIVES du JOUEUR

Uniquement si l'élève est en club (Responsable Equipe de l'élève)